

Charte de l'adhérent



Activités Raquettes à Neige Ski de fond



Préambule

Cette charte définit les engagements de l'adhérent pour toutes les activités proposées par le CLUB.

Toute activité pratiquée au sein du club de la RSGD est encadrée par un animateur possédant un PSC (Gestes de 1ers Secours) à jour et ayant suivi la formation d'animateur avec obtention du Brevet Fédéral d'Animateur de la Fédération Française de la Retraite Sportive.

De ce fait, l'animateur se trouve par délégation sous la responsabilité du Club.

En ma qualité d'adhérent à la RSGD, je m'engage à participer au bon fonctionnement du club :

- ✓ En choisissant une activité **et un niveau** correspondant à ma capacité physique
- ✓ En signalant au secrétariat du club toute interruption de longue durée ou d'arrêt de l'activité
- ✓ En consultant avec attention **les informations déposées sur le site du club ou par mail**
- ✓ En contribuant au maintien d'une bonne ambiance au sein du groupe (convivialité, bonne humeur...)
- ✓ En respectant les locaux mis à disposition (sanitaires, vestiaires...)
- ✓ En étant en possession du Passeport Santé lors de la pratique de l'activité
- ✓ En prévoyant de l'eau en quantité suffisante et encas (si besoin)
- ✓ **En respectant les animateurs ainsi que les règles et les consignes de sécurité liées à l'activité pratiquée dont l'animateur est garant.**

Règles spécifiques liées aux activités saisonnières : Raquettes à Neige et Ski de Fond

EQUIPEMENT	✓ Posséder son matériel ▪ Raquettes à Neige et chaussures de marche adaptées à la raquette ▪ Skis de fond remis en état en début de saison (fartage...) ✓ Avoir une housse de transport pour les raquettes à neige et/ou les skis ✓ Avoir un téléphone portable
ATTITUDE SPORTIVE	✓ S'entraider au sein du groupe : patience, attente... ✓ Ne pas quitter le groupe sans en avertir l'animateur, ou ✓ Signaler sa sortie ponctuelle du groupe en laissant son matériel visible
MATERIEL	✓ Avoir un sac à dos de 45 l environ avec trousse de secours, en-cas, eau, repas de midi - Selon la météo : Veste Goretex, bonnet, lunettes de soleil, gants, crème solaire
DEPLACEMENT	✓ Favoriser le covoiturage
PLANNING	✓ Activité saisonnière : les animateurs informent les adhérents de la programmation de la sortie, selon l'enneigement ✓ Forfait en supplément

En cas de manquement aux règles de sécurité ou de bonne conduite, l'adhérent s'expose à se voir refuser l'accès à la séance par les animateurs et, en cas de récidive, être soumis à la procédure disciplinaire définie par le règlement intérieur.

**Pour l'ensemble des activités, toute personne non licenciée
et les animaux ne sont pas admis.**